

CAPSULE INFO>VEILLE

Royaume-Uni : Recouvrement direct des créances fiscales

Le recouvrement direct d'une créance fiscale (Direct Debt Recovery – DDR) permet à l'agence fiscale britannique, le HM Revenue and Customs (HMRC), de recouvrer une créance directement dans le compte bancaire du contribuable. Cette mesure prévue dans le budget de 2014 est entrée en vigueur en novembre 2015, avant de devenir un processus administratif pleinement opérationnel en mars 2016.

En 2014, le gouvernement britannique a annoncé que le tout nouveau DDR ferait l'objet d'un examen interne dans le but de vérifier son efficacité. Cette capsule présente les résultats de cette mesure pour la période 2016 à 2018.

Des dispositions légales ont été adoptées pour garantir certains droits aux contribuables. Le DDR vise uniquement ceux qui ont reçu un avis de recouvrement de plus de 1 000 £. Le HMRC peut transmettre un avis de saisie seulement si les délais pour contester la créance sont dépassés. De plus, la retenue doit laisser un minimum de 5 000 £ dans le compte bancaire du contribuable.

De son côté, le HMRC a mis en place des procédures administratives supplémentaires pour accorder une certaine protection aux contribuables. Avant de saisir la créance dans le compte bancaire, un agent de recouvrement doit rencontrer le débiteur en personne afin de bien lui expliquer sa situation et lui offrir de régler sa dette. Cette visite permet également à l'agent de vérifier s'il ne s'agit pas d'un contribuable qui se trouve dans une situation précaire.

Déroulement d'une mesure de recouvrement direct d'une créance fiscale

Avant d'être soumis à un DDR, le contribuable aura d'abord reçu un avis de recouvrement, suivi de plusieurs lettres et appels du HMRC exigeant le paiement de la créance. Ensuite, le processus se déroule ainsi :

- **Évaluation interne** : L'agent de recouvrement vérifie si le compte bancaire du débiteur conservera un solde supérieur à 5 000 £ après déduction de la totalité de la créance ;
- **Contact initial** : L'agent communique avec le contribuable par téléphone ou par lettre. Si ce dernier garantit le paiement de la dette fiscale, la démarche de DDR cesse ;
- **Visite en personne par un agent de recouvrement** : Si aucun règlement ne peut être garanti, le débiteur reçoit une visite de l'agent, qui évalue alors son niveau de précarité. Si le client est jugé vulnérable à ce stade, le recouvrement est suspendu ;

- **Début du processus officiel de recouvrement direct** : Un avis d'intention de recouvrement (information notice) est adressé à la banque du débiteur pour demander une confirmation du solde. Si celui-ci s'élève à moins de 5 000 £, la procédure est interrompue ;
- **Transmission de l'avis de retenue** : Le HMRC envoie un avis de retenue (hold notice) qui informe que la créance sera saisie sous peu dans le compte bancaire de la personne concernée. Le débiteur peut répliquer en adressant un avis d'opposition au HMRC dans les 30 jours suivants. Il peut également faire appel devant la Cour s'il estime que la décision rendue par le HMRC est injuste ;
- **Émission de l'avis de saisie de comptes bancaires** : Le HMRC fait parvenir au débiteur un avis de saisie de comptes bancaires (deduction notice) ;
- **Prélèvement de la créance** : Après 30 jours, la créance est recouvrée à partir du compte du contribuable si aucune opposition ou procédure d'appel n'est en cours. Dans le cas contraire, la somme sera débitée 30 jours après la réponse du HMRC à l'avis d'opposition, ou à la suite de la décision judiciaire dans le cas d'un appel.

Efficacité d'une mesure de recouvrement direct

Entre mars 2016 et décembre 2018, le HMRC a recouvré 178 M£. Cette somme dépasse les prévisions des analystes, qui s'élevaient initialement à 135 M£ (voir le tableau ci-dessous).

TABLEAU 1 Résultats du programme de recouvrement direct du HMRC

Année	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Résultats
2016-2017	45 000 000 £	s.o.	44 820 000 £
2017-2018	45 000 000 £	70 000 000 £	72 640 000 £
2018-2019	45 000 000 £	s.o.	60 687 129 £
Total	135 000 000 £	160 000 000 £	178 147 129 £

La majorité des créances ont été récupérées avant même la troisième étape, soit celle de la visite en personne. Une très faible proportion (0,2 %) a dû être prélevée directement dans le compte bancaire du débiteur.

TABLEAU 2 Données relatives au recouvrement direct d'une créance

Étape du processus	Nombre
Dossiers examinés	22 667
Contribuables en situation précaire identifiés	42
Avis formels d'intention de recouvrement (<i>information notices</i>) émis	1 576
Avis de retenue (<i>hold notices</i>) envoyés	45
Avis de saisie de comptes bancaires (<i>deduction notices</i>) envoyés	20
Prélèvements dans le compte bancaire	19 (361 678 £)

Huit contribuables se sont opposés à l'avis de retenue envoyé par le HMRC. De ce nombre, un seul a invoqué des raisons valables pour que l'action en recouvrement soit suspendue. Trois des sept contribuables dont l'avis d'opposition avait été rejeté ont fait appel de la décision devant la Cour.

Finalement, six débiteurs ont déposé une plainte au HMRC à la suite de la réception d'un avis de retenue. Aucune n'a été jugée recevable par l'agence fiscale. Il est à noter que ces six plaignants se sont ensuite opposés à l'avis de retenue.

Référence

HMRC (page consultée le 24 février 2020). Review of the direct debt recovery intervention, <https://www.gov.uk/government/publications/direct-recovery-of-debts-intervention-review/review-of-the-direct-debt-recovery-intervention>